# MAIRIE D'AIGNAN COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 24 février 2022 à 20 Heures 30.

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 24 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de l'espace intergénérationnel, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

<u>Etaient présents</u>: MM LETELLIER GARCIA BARNADAS GARROS DARBAS CHANUT Mmes SARNIGUET TOUJA CALLAC

<u>Etaient absents et excusés</u>: M. AURENSAN ayant donné procuration à M. CHANUT – M. BARATAULT ayant donné procuration à M. BARNADAS – MME DALY ayant donné procuration à M. PÉRÈS – M. LAGARDE ayant donné procuration à M. GARCIA – MME PESQUIDOUX ayant donné procuration à MME SARNIGUET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour, demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier qui n'appelle aucune observation. Il demande également l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, demandes de CU sur la commune. Autorisation de l'ensemble du conseil.

#### ORDRE DU JOUR:

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs
Commune, Service Assainissement, Lotissement
Convention participation mutuelle CDG
Gendarmerie
Examen divers devis
Comptes-rendus:
Comité consultatif

Commission Forêt

Monsieur Grégory GARCIA est nommé secrétaire de séance.

Approbation comptes de gestion et comptes administratifs Commune - Service Assainissement - Lotissement Guilhemblanc

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves DARBAS, Président de la Commission des Finances qui présente les comptes administratifs 2021 :

### **COMMUNE**

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Recettes	1 306 672,80 €
• Dépenses	792 553,40 €
• Excédent	514 119,40 €
• Dont excédent reporté	368 137,79 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

• Recettes	243 179,99 €
• Dépenses	355 657,39 €
Déficit	112 477,40 €
• Reste à réaliser dépenses	81 558,60 €
•Besoin de financement (1068)	<u>194 036,00</u> €

Résultat de clôture de l'exercice

Excédent de fonctionnement	- 514 119,40 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	- 194 036,00 €
Investissement déficit reporté (001)	- 112 477,40 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 320 083,40 €

Monsieur Jean-Yves DARBAS, donne ensuite le détail des diverses opérations.

Puis Monsieur le Maire ayant quitté la salle, il donne lecture des différentes délibérations et soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2021 de la commune, conforme au compte de gestion et l'affectation des résultats. Le conseil municipal approuve les comptes ainsi que l'affectation des résultats à l'exception de M GARCIA qui s'abstient et MM. LETELLIER, CHANUT et BARNADAS qui votent contre.

Retour de Monsieur le Maire.

Monsieur DARBAS présente les budgets annexes :

# ► SERVICE ASSAINISSEMENT

## **SECTION D'EXPLOITATION**

• Recettes	103 965,80 €
• Dépenses	-83 590,95 €
Résultat	-20 374,85 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	68 517,72 €
• Dépenses	20 938,17 €
■ Résultat	47 579,55 €

#### Résultat de clôture :

Investissement excédent reporté (001) 47	579,55€
Fonctionnement excédent (002)20	374.85 €

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Jean-Yves DARBAS lit les délibérations, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2021 du service assainissement, conforme au compte de gestion et l'affectation des résultats. Le conseil municipal approuve les comptes ainsi que l'affectation de résultats, à l'exception de M. GARCIA qui s'abstient.

Monsieur le Maire rejoint à nouveau l'assemblée.

### ► LOTISSEMENT D'HABITATIONS

## **♦ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

■ Recettes	- 668 538.87 €
• Dépenses	- 577 456.98 €
Résultat	91 081.89 €

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

• Recettes	897 852,82 €
<ul> <li>Dépenses</li> </ul>	805 189,67 €
Résultat	92 663,15 €
Résultat de clôture – affectation :	
Investissement excédent reporté (001)	92 663,15 €
Fonctionnement excédent (002)	91 081,89 €
Résultat global	183 745.04 €

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Jean-Yves DARBAS lit les délibérations, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2021 du lotissement d'habitations, conforme au compte de gestion et l'affectation des résultats. Le conseil municipal approuve les comptes ainsi que l'affectation de résultats, à l'exception de M. CHANUT et M. BARNADAS qui s'abstiennent.

# Convention participation mutuelle CDG

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 32 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé ») pour un effet au 1 janvier 2023.

Le maire précise que pour envisager d'adhérer à cette convention afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandant préalable au CDG32 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant entendu que l'adhésion à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

## Gendarmerie

Monsieur le Maire présente un projet de construction d'un nouveau bâtiment dédié à la gendarmerie ; l'actuel étant vétuste aussi bien au niveau des logements que des bureaux. M. le Colonel MAHEY venu fin décembre 2021 a eu le même ressenti au sujet de ce bâtiment construit en 1977. Suite à la venue début janvier du Colonel MAHEY, de l'adjudante BIDEL (chef du service des affaires immobilières), 3 possibilités se présentent :

- 1) Maîtrise d'ouvrage par la commune : aide espérée 18 à 20 % TTC de l'investissement + DETR + recherche d'autres subventions éventuelles . Loyer 6 %
- 2) La commune ne construit pas mais bien une société comme les HLM. La commune fournit le terrain et garantit le prêt immobilier. Loyer 7 %.
- 3) On ne fait rien et à terme la gendarmerie quittera la commune

Il s'agit donc soit:

- d'un projet de réhabilitation du bâtiment actuel
- la construction de 6 logements à tendance pavillonnaire pour militaires (5 logements pour sous-officiers et 1 réversible)

On aurait donc 5.66 unités logement.

1 unité équivalant aujourd'hui à 275000 euros TTC

aide de l'état de 18 à 20 % du coût plafond de 217500 € par unité logement

Calcul du loyer par unité logement : 6 % de 217500 € = 13050 €

X 5.66 unités = 73863 €

Le loyer sera fixé pour 9 ans.

Le terrain près de la déchetterie pourrait convenir car possibilité de 2 accès séparés pour répondre aux normes de sécurité, l'un pour la gendarmerie et l'autre pour les familles. Ce projet serait porté par la commune.

M. BARNADAS pensait que ce terrain était prévu pour agrandir la déchetterie et il pensait plutôt au terrain face au stade. Il demande aussi ce que deviendra le bâtiment actuel. Monsieur le Maire répond qu'il pourrait être vendu ou pourrait être transformé en logements locatifs.

M. BARNADAS souhaiterait que la gendarmerie fasse parvenir un projet avec coût. Monsieur le Maire va organiser une réunion entre la gendarmerie et le conseil municipal. Une réponse devrait être remise début avril à la gendarmerie.

### Examen devis

Monsieur DARBAS présente le devis de M. LETELLIER pour des travaux sur le réseau assainissement Avenue de Navarre d'un montant de 12181,- € HT, soit 14617.20 € TTC. Les travaux ne pourront se faire que suite à l'obtention des autorisations de passage de la canalisation.

L'ensemble du conseil municipal donne un avis favorable

Monsieur DARBAS présente également le devis de la société BCM Foudre pour la visite annuelle de l'installation de protection contre la foudre à l'église pour un montant de 225,- € HT Avis favorable à l'unanimité

# Compte-rendu Comité Consultatif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres du comité consultatif commerce économie se sont réunis pour étudier la demande de M. Xavier BOP, à savoir :

- vente sur la place d'Aignan de pizzas et poulets par le biais de son association Africanoe le vendredi soir et le dimanche matin
- utilisation de la salle polyvalente pour des préparations culinaires et utilisation de la chambre froide.

Le comité a émis un avis défavorable. M. BARNADAS estime qu'il faudrait l'y autoriser, monsieur BOP étant Aignanais.

A la suite de débats, monsieur Xavier BOP n'est pas autorisé à utiliser la salle polyvalente. En ce qui concerne le droit de place, monsieur le Maire lui demandera de reformuler sa demande du fait de la présence d'autres camions pizzas les vendredis et samedis soir.

# Compte-rendu Commission forêt

Monsieur le Maire informe que la commission forêt s'est réunie le 2 février dernier et a exposé les éléments suivants :

- bois énergie qui sera sorti en flux tendu en juin
- bois de chauffage à 32 €/stère avant frais
- travail de dégagement à faire sur parcelle 2 avant prélèvement des semenciers à l'automne

#### Rencontre avec le collectif Naoucrouts

- expérimentation sur  $\pm$  2.5 ha le long du ruisseau en allant vers les sources parcelle 8 d'une zone de sénescence tout en préservant l'accès aux ruisseaux et sources
- maintien de l'exploitation en parquet
- étude protection de la zone humide en bas de la parcelle 2.

M. LETELLIER fait remarquer qui si on veut recapter les sources et les ruisseaux, il faudra passer dans les zones humides

Le conseil municipal donne son accord.

La commission propose la création d'un comité technique consultatif comprenant :

- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants aignanais du collectif Naoucrouts
- 1 représentant ONF
- Les membres de la commission forêt
- Les élus volontaires : MME SARNIGUET se propose

Accord de l'ensemble du conseil sauf MME PESQUIDOUX qui vote contre.

Monsieur le Maire explique que de nombreux jeunes recherchent à Aignan des terrains à bâtir. Il propose de demander des CU pour les terrains suivants :

- 3 Cu pour les parcelles E993 994 995 et 953
- 2 Cu pour la parcelle E1761
- 3 Cu pour la parcelle E758

### Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures 20 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 29 février 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 28 février 2022

Le Maire, Gérard PÉRÈS